**Annexe - Note explicative :**

# 

# Description des 2 zones de protection spéciale déjà désignées,

# dont la délimitation est à modifier:

## Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach

**Code zone:** LU0002005

**Superficie:** 758,73 ha

**Remarque:** zone agrandie incluant des pelouses sèches, prairies mésophiles et humides, ainsi que des forêts feuillues abritant des populations importantes d’espèces cibles dont notamment les pie-grièches, le Pipit farlouse, les pics et le Grand-Duc d’Europe…

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone est constituée par la vallée de l'Ernz blanche de Imbringen à Fischbach et des massifs forestiers environnants. Il s’étend sur 3 communes (Fischbach, Junglinster & Lorentzweiler).

Milieu physique :

Les alluvions couvrent le fond de la vallée de l’Ernz blanche, reposant sur le Keuper à marnolites compactes, auxquelles succèdent avec le relief les couches du Rhétien, argiles rouges, grès et marnes feuilletés noirs. Dans la partie Nord-Ouest et à l’extrémité Sud-Est affleurent les couches du Grès du Luxembourg et les couches à psiloceras planorbe de l'Hettangien.

Le sol est caractérisé par la présence des alluvions qui sont remplacés par des sols argileux à argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés lorsqu'on s'éloigne du lit de l'Ernz blanche. Par endroits, des sols sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés, peuvent également être rencontrés dans la zone.

Occupation du sol :

Environ 2/3 de la zone (62%) sont occupés par les terrains agricoles (474 ha), avec une nette prédominance des herbages (près des 9/10 des territoires agricoles). A noter la proportion relativement importante des prairies humides et mésophiles. Remarquable est également la présence des zones humides telles que les roselières et les magnocariçaies, couvrant en tout plus de 13 ha.

Les forêts occupent environ 215 ha de la zone (28%) et sont concentrées au Nord-Ouest de la zone sur le Grès du Luxembourg. Les résineux y occupent moins de la moitié de la surface boisée. Les formations feuillues dominantes sont les hêtraies neutroclines et acidophiles (hêtraies à aspérule et hêtraies à luzule). Le long de l'Ernz blanche subsistent quelques forêts alluviales résiduelles.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Cinq espèces de l'Annexe I nichent régulièrement dans la zone, dont le Milan royal *Milvus milvus*, le Milan noir *Milvus migrans* et la Bondrée apivore *Pernis apivorus*. Les prairies humides accueillaient dans le passé quelques couples du Râle des genêts *Crex crex*, tandis que des espèces prairiales rares sont actuellement encore présentes, tel que le Pipit farlouse *Anthus pratensis*. Les roselières et les mégaphorbiaies accueillent le Râle d’eau *Rallus aquaticus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*. La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* niche dans les haies, tandis que les berges de l'Ernz blanche abritent le Martin-pêcheur *Alcedo atthis* qui y construit son nid.

Pendant la migration, d'importants rassemblements de Vanneaux huppés *Vanellus vanellus* sont présents dans la zone, parfois accompagnés de quelques Pluviers dorés *Pluvialis apricaria* ou d’autres échassiers. En tout, une douzaine d’espèces d’oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone.

Les habitats forestiers et les falaises abritent les pics tels que le Pic noir *Drycopus martius*, le Pic mar *Dendrocopos medius* et le Pic vert *Picus viridis*, ainsi que les nicheurs de falaises tels que le Grand-duc d’Europe *Bubo bubo* ou encore le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*.

Autres intérêts écologiques :

70% de la surface de la zone sont incluses dans la zone spéciale de conservation « LU0001020 Pelouses calcaires de la région de Junglinster ».

La zone abrite huit types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » dont deux prioritaires : les pelouses calcaires 6210 et les forêts alluviales 91E0.

**Principes de gestion:**

L'aménagement, la gestion et la protection des prairies et autres biotopes humides sont les mesures les plus importantes à prendre pour la sauvegarde des oiseaux nichant dans ces habitats.

Le principe de gestion à appliquer pour les forêts est une sylviculture proche de la nature, en incluant aussi bien les forêts feuillues, les forêts mixtes et les forêts de résineux. Notamment les falaises devront être gérées de sorte à garantir la nidification au Grand-Duc d’Europe et au Faucon pèlerin.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d’extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d’extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau
* maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales;
* maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la diversité de la structure de la lisière, des clairières et des forêts très claires;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif.

## Vallée supérieure de l’Alzette

**Code zone:** LU0002007

**Superficie:** 1229,71 ha

**Remarque:** zone agrandie incluant des prairies mésophiles et humides abritant des populations importantes d’espèces cibles dont notamment le Râle des genêts, la Caille des blés, la Pipit farlouse, la Bergeronnette printanière…

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s'étend sur 7 communes (Esch/Alzette, Schifflange, Mondercange, Kayl, Bettembourg, Roeser & Hesperange) et comprend essentiellement la plaine alluviale de l'Alzette supérieure entre les villes d'Esch-sur-Alzette et Luxembourg, ainsi que les zones d'embouchure des affluents Mess, Diddelenger Bach et Kaylbach.

Milieu physique :

La plaine alluviale de l'Alzette est caractérisée actuellement par son cours d'eau canalisé, déplacé sur plusieurs tronçons en bordure de la plaine. Des fossés ou anciens canaux de moulin drainent de nombreuses parties de la zone. De grandes surfaces sont également drainées par un réseau de tuyaux souterrains. Ponctuellement subsistent des vestiges des formations naturelles originelles à savoir l'Alno-Ulmion, les Nanocyperion, les Bidentetalia, le Phragmition, les Molinietalia.

Le niveau de la nappe phréatique ainsi baissé permet une exploitation intensive des prairies et pâturages d'avril à octobre. Sur les couches géologiques repose une couche d'alluvions pouvant atteindre une épaisseur de 4 à 5 mètres. La sédimentation se poursuit de nos jours par les inondations périodiques. Les alluvions sont composées de sables fins et d'argiles. En période de précipitations importantes, le niveau de la nappe peut monter et causer des inondations. Les sols développés sur les alluvions font partie des gleys: l'influence permanente de l'eau entraîne une mauvaise aération. Toutefois, après un drainage efficace, les alluvions fournissent des terres agricoles fertiles grâce à leur teneur en argile.

Occupation du sol :

L'occupation du sol de la plaine alluviale de l’Alzette est essentiellement agricole (89%) avec une prédominance des prairies et pâturages. Le pourcentage de forêts est extrêmement faible (1%). Néanmoins, la zone est en partie structurée par des haies, des allées de peupliers et par la végétation ripicole.

Les herbages de la plaine sont humides à très humides et sont fréquemment inondés. Cependant, une grande partie de ces herbages sont drainés. Dans certaines parties, les eaux d'inondation ne disparaissent qu'après des périodes prolongées de sécheresse. Les sites les plus humides englobent en outre des restes de bras morts de l'Alzette dans lesquels l'eau stagnante entourée de ceintures de roseaux se maintient durant toute l'année, ainsi que les zones renaturées du *Brill*, du *Dumontshaff* et du *Stréissel*.

Pendant les périodes de sécheresse, la baisse du niveau d'eau entraîne l'exondation de vases spontanément envahies par une végétation caractéristique hautement spécialisée.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Le caractère humide des prairies entraine une diversité floristique et faunistique et toute la plaine constitue un biotope important pour de nombreuses espèces de l'avifaune, notamment pour le Râle des genêts *Crex crex*, espèce de l’annexe I de la directive « Oiseaux ». Sur le plan national, la Vallée supérieure de l’Alzette est d’une importance capitale vu qu’il s’agit d’une des seules zones régulièrement occupées par l’espèce.

Des espèces typiques des grandes étendues d’herbages plus ou moins humides tels que le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Traquet tarier *Saxicola rubetra* sont également présentes dans cette zone.

Les quelques roselières accueillent les espèces inféodées à ce type d’habitat, tels que la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* en période de nidification ou encore la Marouette ponctuée *Porzana porzana* en période de migration.

La vallée de l'Alzette est une importante zone d'inondation et bon nombre d'oiseaux migrateurs y font halte durant les périodes d'inondation, tels que la Bécassine des marais *Gallinago gallinago* et le Combattant varié *Philomachus pugnax*.

Annuellement nombre de Cigognes blanches *Ciconia ciconia* peuvent être observées dans la zone. Depuis deux ans, l'espèce s’est installée dans la zone en tant que nicheur, profitant des renaturations réalisées les dernières années et assurant ainsi des ressources alimentaires pour cette espèce.

Le fauchage des prairies attirent les rapaces tels que le Milan noir *Milvus migrans* et le Milan royal *Milvus milvus*.

En tout, une vingtaine d’espèces d’oiseaux de la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone.

Autres intérêts écologiques :

Les prairies maigres de fauche n’occupent plus que de petites surfaces sur le territoire national. Dans cette zone, quelques deux-cents ha de cet habitat sont présents. Ce type de prairie est cependant en régression.

Les surfaces des mégaphorbiaies eutrophes occupant les franges nitrophiles des cours d’eau sont assez faibles. Cet habitat occupe environ une dizaine d’hectares dans la zone. Il faut également mentionner la présence d'anciens bras morts de l'Alzette qui présentent des biotopes très importants du point de vue faunistique et floristique.

**Principes de gestion :**

La gestion extensive des herbages et la restauration des zones humides et de l’hydromorphologie sont les priorités pour cette zone.

La gestion visera l’extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, ainsi que l’aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages.

Pour offrir plus de possibilités aux espèces d’oiseaux de se nourrir, la création de (bandes de) roselières, bandes de protection herbagères, mégaphorbiaies, mares… est à prendre en compte, ainsi que la restauration de l’hydromorphologie naturelle des cours d’eau. La mosaïque de ces types d’habitats sont connus pour améliorer considérablement la diversité biologique.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d’extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d’extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; extension surfacique des vasières; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau.

# Description des 6 nouvelles zones de protection spéciale à désigner:

## Région du Kiischpelt

**Code zone:** LU0002013

**Superficie:** 6289,04 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Région du Kiischpelt »)

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s’étend sur 9 communes (Clervaux, Parc Hosingen, Wiltz, Kiischpelt, Goesdorf, Bourscheid, Erpeldange, Lac-de-la-Haute Sûre & Esch/Sûre), le long de la vallée de la Sûre de Heiderscheid à Erpeldange, ainsi que de ses affluents les vallées de la Wiltz de Wiltz à Goebelsmühle, de la Clerve de Mecher à Kautenbach, de la Schlinder, de l'Irbech, de la Lellgerbaach… et comprend les massifs forestiers entre autres autour de Wilwerwiltz, Kautenbach et Masseler.

Milieu physique :

Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Dévonien inférieur. Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches de l'Emsien supérieur (Schiste de Wiltz) alors que la partie située au Sud repose sur les couches de l'Emsien inférieur (Quartzophyllades de Schuttbourg, Schiste de Stolzembourg) et du Siegenien supérieur (Schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux).

Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés. Dans la partie Nord de la zone, sur les Schistes de Wiltz, se trouvent des sols limono-caillouteux à charge schisteuse, non gleyifiés, a horizon B structural. Les colluvions et les alluvions des fonds de vallée couvrent environ 5% de la zone.

Occupation du sol :

La zone est caractérisée par l'importance des surfaces boisées (env. 91%) où les forêts feuillues prédominent légèrement (environ 2/3 de la surface forestière) sur la forêt résineuse. La forêt feuillue est surtout constituée par des (anciens) taillis de chênes couvrant plus de 2700 ha soit près de 44% de la zone. Sur les pentes les plus abruptes et généralement d'exposition Nord à Est subsistent des forêts de ravin qui couvrent environ 70ha.

Les surfaces agricoles ne couvrent que 2% de la zone et sont essentiellement exploitées en tant que prairies et pâturages ou représentent des landes.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Un certain nombre des sites de la région du Kiischpelt bénéficient d’un certain isolement dû à l’absence de sentiers d’accès. La tranquillité qui en résulte permet la nidification d’oiseaux particulièrement farouches et sensibles au dérangement anthropique. Parmi ceux-ci, citons la nidification de la Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) et du Grand-Duc d’Europe *Bubo bubo*. La Cigogne noire *Ciconia nigra* est présente en période de reproduction.

Parmi les espèces forestières, il y a lieu de citer également la présence de la Bondrée apivore *Pernis apivorus*, l'Autour des palombes *Accipiter gentilis*, la Bécasse des bois *Scolopax rusticola*, le Grand Corbeau *Corvus corax*, le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* et le Pic noir *Dryocopus martius*.

La bonne qualité d’eau des rivières permet également à une population de Martins-pêcheurs *Alcedo atthis* de se maintenir. D’autres espèces, ne figurant pas sur l'annexe I de la directive « Oiseaux », citons la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* et le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*, ainsi que le Harle bièvre *Mergus merganser* profitent également d'une bonne qualité et hydromorphologie des eaux.

Les espèces cibles sont :

* la Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn.: *Bonasa bonasia*) ;
* la Cigogne noire *Ciconia nigra ;*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus ;*
* l’Autour des palombes *Accipiter gentilis ;*
* le Grand-duc d’Europe *Bubo bubo ;*
* le Grand Corbeau *Corvus corax ;*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
* la Bécasse des bois *Scolopax rusticola*
* la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*
* l’Engoulevent d’Europe *Caprimulgus europaeus*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*
* la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*
* le Harle bièvre *Mergus merganser*
* la Mésange huppée *Parus cristatus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*

Autres intérêts écologiques :

Environ 7% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001008 Vallée de la Sûre moyenne d’Esch/Sûre à Dirbach » et « LU0001006 Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et de la Lellgerbaach ».

La région du Kiischpelt abrite plusieurs habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » dont plusieurs habitats prioritaires. Citons la forêt de ravin (9180\*), les forêts alluviales (91E0), les prairies maigres de fauche (6510), les mégaphorbiaies (6430), les landes sèches (4030), les pelouses sèches (6210\*) ou encore des formations herbeuses à Nard (6230). Signalons encore la présence de nombreux rochers exposés, abritant plusieurs espèces végétales remarquables : des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) et des éboulis siliceux (8150).

Les ruisseaux et rivières de la région du Kiischpelt sont particulièrement importants pour les animaux liés aux eaux courantes qui abritent également des espèces de poisson de l'annexe II tels que la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*.

**Principes de gestion:**

Le principe de gestion à appliquer pour les forêts est une mosaïque de la reprise de la gestion des taillis et d’une sylviculture proche de la nature, en incluant aussi bien les forêts feuillues, les forêts mixtes et les forêts de résineux. Notamment l’exploitation des résineux devra maintenir les arbustes et arbres feuillus tels que bouleaux, noisetiers, sorbiers etc.

Les forêts de ravin et les restes de forêts alluviales sont d’une très grande importance pour leur fonction écologique et devront être restaurées. Notamment les fonds de vallées devront être désenrésinés.

L’amélioration de la qualité de l’eau constitue un des facteurs primordiaux pour la conservation des espèces inféodées aux cours d’eau.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien dans un état de conservation favorable et rétablissement de la gestion des taillis; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des taillis;
* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau et des fonds de vallée;
* maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales;
* maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la diversité de la structure de la lisière, des clairières et des forêts très claires; restauration des landes;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âges avancées;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de falaises dégagées et accessibles pour les nicheurs des falaises.

## Vallées de l’Attert, de la Pall, de la Schwébech, de l’Aeschbech et de la Wëllerbaach

**Code zone:** LU0002014

**Superficie:** 5722,34 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Vallée de l’Attert »)

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s’étend sur 9 communes (Ell, Redange/Attert, Beckerich, Préitzerdaul, Useldange, Saeul, Boevange/Attert, Bissen & Mersch) le long de la vallée de l'Attert de la frontière belge jusqu'à Bissen au Nord et les vallées de la Pall, de la Schwébech, de l’Aeschbech et de la Wëllerbaach au Sud jusqu’aux abords de la ville de Mersch.

Milieu physique :

Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches du Keuper gypsifère sur plus de la moitié de la zone (58%). Les fonds des vallées de l'Attert et de ses affluents sont couverts par les alluvions. Au niveau des versants de l’Attert affleurent les couches du Keuper à marnes bariolées et du Muschelkalk du groupe de l'anhydrite à faciès gréseux avec cailloutis et à faciès sableux avec conglomérats.

Sur le relief affleurent surtout les marnes à pseudomorphoses de sel, dans les couches desquelles sont intercalés régulièrement du grès et des conglomérats à ciment dolomitique.

Vers le Sud affleurent les couches du Hettangien inférieur, séparées par les couches du rhétien. Localement se trouvent des dépôts néogènes du système tertiaire.

Les sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes sont surtout présents dans la partie Nord et Ouest de la zone alors que dans la partie Sud et centrale alternent les sols sablo-limoneux et limoneux avec des sols plus argileux faiblement a modérément gleyifiés.

Occupation du sol :

Environ 4/5 de la surface de la zone sont exploités par l'agriculture, avec une nette prépondérance des herbages (3/4 des surfaces agricoles). Une certaine partie de ces herbages est gérée de manière moyennement intensive, cependant entrelacée de zones humides, de prairies de fauche, de pâturages mésophiles et d’une bonne structuration paysagère.

La forêt occupe environ 1/6 de la zone (15%) et est largement dominée par les feuillus (3/4 des surfaces boisées). Les formations les plus fréquentes sont les hêtraies à mélique et aspérule (Melico-Fagetum) et les chênaies à charme et primevère (Primulo-Carpinetum) occupent presque la totalité des surfaces de forêts feuillues. Les résineux, dominés par l'épicéa, couvrent environ 1/10 des surfaces boisées.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Les espèces phares de la zone sont notamment les espèces inféodées aux milieux ouverts telles que les milans, les pie-grièches et la Chouette chevêche *Athene noctua*. Le Milan royal *Milvus milvus* et la Milan noir *Milvus migrans* ont une densité de la population nicheuse qui compte parmi les plus hautes sur le territoire national. Ainsi que la Chouette chevêche qui y est représentée par plus de la moitié de la population nationale.

Une douzaine d’espèces d’oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone, tels que la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Pipit farlouse *Anthus pratensis*. Les terrains agricoles hébergent des espèces menacées, tels que la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l’Alouette des champs *Alauda arvensis* et les Pie-grièches grise *Lanius excubitor* et écorcheur *Lanius collurio*. D’ailleurs cette zone accueille chaque hiver plusieurs individus de Busards Saint-Martin *Circus cyaneus*.

La Cigogne noire *Ciconia nigra* est observée régulièrement dans la zone en période de reproduction. La disponibilité en nourriture et la nature des berges permettent en outre la nidification de plusieurs couples de Martins pêcheurs *Alcedo atthis*. Les quelques zones humides restantes accueillent le Râle d’eau, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*.

Les massifs forestiers où nichent entre autres les milans accueillent également les pics tels que le Pic noir *Dryocopus martius* et la Pic mar *Dendrocopos medius*.

Les espèces cibles sont :

* le Milan royal *Milvus milvus*
* le Milan noir *Milvus migrans*
* le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
* la Chouette chevêche *Athene noctua*
* la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
* la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
* la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
* le Pipit farlouse *Anthus pratensis*
* le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*
* la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*
* la Caille des blés *Coturnix coturnix*
* la Perdrix grise *Perdix perdix*
* l’Alouette des champs *Alauda arvensis*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*
* la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*
* la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
* le Râle d’eau *Rallus aquaticus*
* le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*
* la Cigogne noire *Ciconia nigra*
* le Pic mar *Dendrocopos medius*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Pic vert *Picus viridis*
* le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
* le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Autres intérêts écologiques :

Environ 9% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001013 Vallée de l’Attert de la frontière à Useldange » et « LU0001072 Massif forestier du Stiefeschboesch ».

La zone abrite l’unique population connue de l’Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, une espèce de libellule, du Luxembourg. La qualité des cours d'eau confère à cette zone un intérêt certain pour la conservation des espèces de poissons et notamment pour la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*. La zone abrite également des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand Murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*. Signalons encore la présence du Triton crêté *Triturus cristatus* dans au moins deux étangs de la zone.

La zone abrite 8 types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » dont deux habitats prioritaires. Les principaux habitats de la directive à préserver respectivement à restaurer sont les prairies maigres de fauche (6510), les prairies à Molinie (6410), les tourbières de transition (7140), les hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110), ainsi que les chênaies-charmaies du Stellario-Carpinetum (9160).

**Principes de gestion:**

Une des mesures de gestion primordiales est le maintien et la restauration d’une mosaïque paysagère diversifiée avec l’augmentation des structures paysagères combinée à l’augmentation des surfaces exploitées extensivement et à l’augmentation en surface des jachères. Les prairies de fauche et les pâturages mésophiles présentes dans la zone pourront être gérés d’une manière extensive en collaboration avec les agriculteurs moyennant des contrats d’extensification.

Une importance primordiale est à accorder aux franges végétales des cours d'eau qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l’état naturel. L’amélioration de la qualité des cours d’eau et de l’hydromorphologie est également à considérer comme un objectif principal.

Les différents types de forêts feuillues devraient être gérés selon les principes d’une sylviculture proche de la nature tout en préservant les aires de reproduction des grandes espèces d’oiseaux, au niveau des lisières et des forêts.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau, des plans d’eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif;
* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d’une bande enherbée d’au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des structures paysagères;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies-charmaies et forêts alluviales ou humides, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées.

## Région de Junglinster

**Code zone:** LU0002015

**Superficie:** 3058,74 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Région de Junglinster »)

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone est située entre le Gréngewald et la petite Suisse luxembourgeoise et s’étend sur 5 communes (Junglinster, Niederanven, Betzdorf, Biwer et Bech). Elle est en partie traversée du Sud au Nord par l’Ernz Noire entre Ernster et Blumendall.

Milieu physique :

La zone présente un relief ondulé caractérisé par un paysage de collines, partiellement mouvementé par des failles.

Les couches géologiques affleurant sur le territoire font essentiellement partie du système triasique.

Sur une partie de la zone affleure le Keuper à marnolites compactes, dernière assise du Trias. Il se compose de marnes bariolées, dans lesquelles sont intercalées des bancs de dolomie. Autour de Eschweiler, sur le Keuper repose le Rhétien, assise de séparation entre le Lias et le Trias, formée par les argiles feuilletées sombres, surmontées d'une couche de grès ou de conglomérats et terminée par les argiles de Levallois. En bordure ouest de la zone, le Rhétien est recouvert par l'Hettangien inférieur (couches à Psiloceras planorbis), première assise du Lias. Il est constitué de marnes grises, gréseuses, très fossilifères, avec intercalation de bancs de calcaire.

Les sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes dominent dans la zone. Ce type de sol occupe avec près de 1660 ha plus de la moitié de la zone. Autour de la localité d’Eschweiler, à l’Est de la zone, des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés sont présents. Les colluvions et surtout les alluvions occupent la vallée de l'Ernz Noire.

Occupation du sol :

La plus grande partie de la zone est couverte par des territoires agricoles, environ 8/10 (81%), surtout exploitées en tant que prairies et pâturages (3/4 de la surface agricole) alors que les cultures annuelles couvrent environ 1/4 de la surface agricole. Près de 190 ha de prairies mésophiles ont pu être inventoriés dans la zone, et il subsiste également encore quelques prairies humides (env. 15 ha) et de vergers (env. 25 ha). Les prairies humides sont surtout situées dans la vallée de l'Ernz Noire au Nord de Junglinster et dans les vallées autour de Helmstal et Brouch.

Les pelouses calcaires occupent les pentes chaudes du Keuper autour de la localité de Junglinster et couvrent une surface de plus de 50 ha soit près de 1/4 de la surface nationale de ce type d’habitat.

Les roselières occupent plus de 16 ha surtout le long des ruisseaux autour les localités de Beidweiler, Brouch et Helmstal.

Les forêts occupent un peu plus de 12% de la zone et sont composées à 75% de feuillus et à 25% de résineux. Les hêtraies mésophiles (hêtraies à mélique et aspérule) et les hêtraies acidophiles (hêtraies à luzule) constituent les principales formations forestières feuillues couvrant 44% respectivement 20% de la surface boisée.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Les zones agricoles, bien structurées (haies, lisières, vergers, rangées d'arbres..) et exploitées de façon extensive (mosaïque de pelouses sèches et zones humides) conviennent bien à la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* et la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* dont les populations y présententles plus hautes densités du Luxembourg, ainsi qu’à la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina* et au Torcol fourmilier *Jynx torquilla*.

Les milieux ouverts abritent également la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l’Alouette des champs *Alauda arvensis* et la Perdrix grise *Perdix perdix*.

Les deux espèces de milans, le Milan royal *Milvus milvus* et le Milan noir *Milvus migrans* sont régulièrement observées en recherche de nourriture en période de reproduction. Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* est présent en période d’hivernation.

Les roselières et les mégaphorbiaies le long de l’Ernz noire accueillent la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*, tandis qu’au niveau des berges niche le Martin-pêcheur *Alcedo atthis*.

La Cigogne noire *Ciconia nigra* est nicheuse de la zone, ainsi que des individus nichant dans les environs viennent se nourrir régulièrement dans la zone. Les habitats forestiers abritent le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* et des pics tels que le Pic noir *Drycopus martius*, le Pic mar *Dendropos medius* et le Pic vert *Picus viridis*.

Les espèces cibles sont :

* la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
* la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
* la Chouette chevêche *Athene noctua*
* le Milan royal *Milvus milvus*
* le Milan noir *Milvus migrans*
* le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
* la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
* le Pipit farlouse *Anthus pratensis*
* le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*
* la Perdrix grise Perdix perdix
* la Caille des blés *Coturnix coturnix*
* l’Alouette des champs *Alauda arvensis*
* la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*
* la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
* le Râle d’eau *Rallus aquaticus*
* le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*
* la Cigogne noire *Ciconia nigra*
* le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Pic mar *Dendrocopos medius*
* le Pic vert *Picus viridis*
* le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
* le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Autres intérêts écologiques :

Environ 27% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001020 Pelouses calcaires de la région de Junglinster » et « LU0001045 Gonderange/Rodenbourg - Faascht ».

La zone abrite 13 types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont 3 prioritaires. Parmi les habitats prioritaires, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles constituent le type d'habitat le plus important. La zone regroupe pratiquement un cinquième de la surface nationale des pelouses calcaires. Ce type d'habitat est particulièrement riche en espèces menacées de la faune et de la flore. Certaines pelouses de la zone abritent par exemple un nombre impressionnant d'orchidées.

D’autres habitats figurant également dans l'annexe I de ladite directive présents dans la zone sont les prairies à molinie, les prairies maigres de fauche et les formations de genévrier (Juniperus) sur pelouses.

Cette zone est particulièrement intéressante pour une espèce de papillon *Euphrydryas aurinia*. A noter également la présence d'un site de reproduction très important pour le Grand Murin *Myotis myotis* à proximité de la zone. Le territoire de chasse de cette colonie se trouve en partie dans cette zone.

**Principes de gestion:**

Les principes de gestion à appliquer dans cette zone devront viser le pâturage extensif des pelouses sèches et le fauchage tardif voire très tardif des prairies maigres et humides. Les prairies à molinie présentes dans la zone comptent parmi les plus belles de tout le pays. Leur gestion est actuellement assurée par des contrats d’extensification.

Pour les formations de Juniperus présentes dans la zone se pose le problème de la régénération du genévrier. Un programme d’étude spécifique devrait être lancé pour étudier ce problème.

Une importance est à accorder aux franges végétales des cours d'eau et aux ripisylves qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l’état naturel. L’amélioration de la qualité des cours d’eau est également à considérer comme un but principal.

Les forêts feuillues devront être gérées selon les principes d’une sylviculture proche de la nature.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau, des plans d’eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif;
* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d’une bande enherbée d’au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des structures paysagères;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, notamment des chênaies-charmaies et forêts humides, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées.

## Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

**Code zone:** LU0002016

**Superficie:** 4962,77 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler ») en incluant des habitats forestiers dont notamment le Bois de Herborn.

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s’étend sur 7 communes (Echternach, Rosport, Bech, Mompach, Manternach, Mertert et Biwer) entre les localités de Mompach Manternach, Bech et Osweiler et comprend les bassins de la Wuelbertsbaach et de la Lelligerbaach, affluents de la Syre, et du Sernigerbaach.

La zone abrite également plusieurs massifs forestiers dont le bois de Herborn, la forêt de Manternach, l’Aessen et le Pafebiergerbësch.

Milieu physique :

Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches de marnes à pseudomorphoses de sel du Keuper moyen, composées de marnes bariolées et marnes bariolées argileuses alors que dans la partie Sud affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, et localement, sur le sommet des plateaux, par les marnes du Keuper inférieur.

Le Nord de la zone est marqué par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes. Au Sud de la zone prédominent des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Localement, des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés sont présents.

Occupation du sol :

Les surfaces agricoles occupent environ 2/3 de la zone et sont majoritairement exploitées en tant qu’herbages (63%). Les vergers à hautes tiges occupent plus de 150 ha dont 90 ha ont été cartographiés dans le cadre du cadastre des biotopes comme biotope à protéger.

La forêt couvre près de 1/4 du e la zone est très largement dominée par les feuillus (plus de 87% des surfaces boisées). La hêtraie neutrophile à mélique constitue la formation principale de la zone (2/3 de la surface boisée).

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Les zones agricoles, bien structurées (haies, lisières, vergers, rangées d'arbres..) et exploitées de façon extensive (mosaïque de pelouses sèches et zones humides) conviennent aux Pie-grièche grise *Lanius excubitor* et Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* dont les populations y présentent des densités importantes, ainsi qu’à la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina* et au Torcol fourmilier *Jynx torquilla*.

Les milieux ouverts abritent également la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l’Alouette des champs *Alauda arvensis* et la Perdrix grise *Perdix perdix*.

Les deux espèces de milans, le Milan royal *Milvus milvus* et le Milan noir *Milvus migrans* sont régulièrement observées en recherche de nourriture en période de reproduction, présentant des densités parmi les plus importantes du Luxembourg, notamment pour le Milan royal. Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* est présent en période d’hivernation.

Les roselières et les mégaphorbiaies accueillent la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*, tandis qu’au niveau des berges niche le Martin-pêcheur *Alcedo atthis*.

Plusieurs couples de la Cigogne noire *Ciconia nigra* nichent dans cette zone et des individus nichant dans les environs viennent se nourrir régulièrement ici. Les habitats forestiers abritent le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* et des pics tels que le Pic noir *Drycopus martius*, le Pic mar *Dendropos medius* et le Pic vert *Picus viridis*.

Les espèces cibles sont :

* la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
* la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
* la Chouette chevêche *Athene noctua*
* le Milan royal *Milvus milvus*
* le Milan noir *Milvus migrans*
* le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
* la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
* le Pipit farlouse *Anthus pratensis*
* le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*
* la Perdrix grise Perdix perdix
* la Caille des blés *Coturnix coturnix*
* l’Alouette des champs *Alauda arvensis*
* la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*
* la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
* le Râle d’eau *Rallus aquaticus*
* le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* la Cigogne noire *Ciconia nigra*
* le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
* la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Pic mar *Dendrocopos medius*
* le Pic vert *Picus viridis*
* le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
* le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Autres intérêts écologiques :

Environ 15% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001016 Herborn – Bois de Herborn / Echternach – Haard » et « LU0001045 Gonderange/Rodenbourg - Faascht ».

La zone abrite 10 types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont 3 prioritaires. Parmi les habitats prioritaires, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles et les forêts alluviales sont à mettre en évidence.

D’autres habitats figurant également sur l'annexe I de ladite directive présents dans la zone sont les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, les prairies maigres de fauche, les mégaphorbiaies, les forêts de ravin, les hêtraies calcicoles et les hêtraies du Asperulo-Fagetum et du Luzulo-Fagetum.

A noter également la présence du Grand Murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*.

**Principes de gestion:**

Les principes de gestion à appliquer dans cette zone devront viser les herbages, les zones humides, les structures paysagères ainsi que les forêts feuillues.

Concernant les herbages, les priorités sont le pâturage extensif des pelouses sèches et le fauchage tardif voire très tardif des prairies maigres et humides.

Les structures paysagères devront être gérées par des plans de gestion pluriannuels. Notamment la taille de haies devra s’orienter vers une gestion plus écologique.

Pour les formations de Juniperus présentes dans la zone se pose le problème de la régénération du genévrier. Un programme d’étude spécifique devrait être lancé pour étudier ce problème.

Une importance est à accorder aux franges végétales des cours d'eau et aux ripisylves qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l’état naturel. L’amélioration de la qualité des cours d’eau est également à considérer comme un but principal.

Les forêts feuillues devront être gérées selon les principes d’une sylviculture proche de la nature.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau, des plans d’eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif;
* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d’une bande enherbée d’au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des structures paysagères;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées.

## Région du Lias moyen

**Code zone:** LU0002017

**Superficie:** 5739,23 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Région de Lias moyen ») en incluant des habitats forestiers dont notamment certaines zones « Habitat » telles que « Grass – Mouekbrill », « Fingig – Reifelswenkel », « Bois de Bettembourg ».

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s’étend sur 12 communes (Steinfort, Garnich, Mamer, Bertrange, Käerjeng, Dippach, Reckange/Mess, Leudelange, Sanem, Mondercange, Bettembourg & Roeser) entre les localités de Clemency, Bertrange et Mondercange, majoritairement sur le substrat géologique du Lias moyen.

Milieu physique :

La zone est majoritairement formée par les couches du Pliensbachien constituées des couches à *Amatheus margaritatus* composées de marnes argileuses feuilletées reposant sur les couches de calcaire acéreux, faisant l'articulation avec la période du Sinémurien supérieur dont plusieurs couches affleurent (marnes pauvres en fossiles et calcaires de Strassen).

Dans la partie Sud-Ouest le substrat géologique est composé des étages du Lias moyen et du Lias supérieur, alors qu'à l’extrémité Nord-Est de la zone affleurent les couches du Sinémurien inférieur et Lotharingien du Lias inférieur.

La majeure partie de la zone est couverte par des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés. Des sols argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés, couvrent la partie Sud-Ouest de la zone alors que le Nord-Ouest est marqué par des sols argileux, non gleyifiés sur substrat de macigno. Des sols sablo-limoneux et limoneux couvrent l’extrémité Ouest de la zone, au Sud de la localité de Grass.

Occupation du sol :

Les surfaces agricoles couvrent plus de la moitié de la zone (62%) dont environ 2/3 sont exploités en tant qu’herbages (62%). Les prairies sont encore en partie exploitées de manière extensive : près de 200 ha sont des prairies maigres de fauche et plus de 70 ha sont dse prairies humides.

Les forêts feuillues couvrent environ 1/3 de la zone. Les formations dominantes sont la hêtraie neutrophile à mélique (68% de la surface boisée) et la chênaie à charme et primevère (20% de la surface boisée).

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Les espèces phares de la zone sont d’un côté les espèces inféodées aux milieux ouverts telles que les milans, les pie-grièches et la Chouette chevêche *Athene noctua*. Les milans et notamment le Milan noir *Milvus migrans* ont une densité de la population nicheuse parmi les plus hautes au niveau national. Et notamment la Chouette chevêche y trouve plus d’un quart de la population nationale. Une dizaine d’espèces d’oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone, tels que le Vanneau huppé, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Pipit farlouse *Anthus pratensis*. Les terrains agricoles hébergent des espèces menacées, telles que la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l’Alouette des champs *Alauda arvensis*, la Perdrix grise et les Pie-grièches grise *Lanius excubitor* et écorcheur *Lanius collurio*. Tandis que les paysages semi-ouverts accueillent le Rougequeue à front blanc *Phoenicuorus phoenicurus* et la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*. Cette zone accueille chaque hiver plusieurs individus de Busards Saint-Martin *Circus cyaneus*.

La Cigogne noire *Ciconia nigra* est observée depuis peu régulièrement dans la zone en période de reproduction. Le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* est rare mais présent. Les massifs forestiers où nichent entre autres les milans accueillent également les pics tels que le Pic noir *Dryocopus martius* et la Pic mar *Dendrocopos medius*, ou encore le Pic vert *Picus viridis* en lisière vers les paysages semi-ouverts.

Les espèces cibles sont :

* le Milan royal *Milvus milvus*
* le Milan noir *Milvus migrans*
* le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
* la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
* la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
* la Chouette chevêche *Athene noctua*
* la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
* le Pipit farlouse *Anthus pratensis*
* le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*
* le Râle des genêts *Crex crex*
* la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*
* la Caille des blés *Coturnix coturnix*
* la Perdrix grise *Perdix perdix*
* l’Alouette des champs *Alauda arvensis*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*
* la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
* le Râle d’eau *Rallus aquaticus*
* le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*
* la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*
* la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus*
* la Cigogne noire *Ciconia nigra*
* le Pic mar *Dendrocopos medius*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Pic vert *Picus viridis*
* le Pic cendré *Picus canus*
* le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
* le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*
* le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Autres intérêts écologiques :Environ 29% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001070 Grass – Mouekbrill », « LU0001054 Fingig – Reifelswenkel », « LU0001025 Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer », « LU0001026 Bertrange - Greivelserhaff / Bouferterhaff », « LU0001027 Sanem - Groussebesch / Schouweiler – Bitchenheck », « LU0001075 Massif forestier du Aesing » et « LU0001077 Bois de Bettembourg »

La zone abrite 10 habitats de l’annexe I de la directive « Habitats », dont deux habitats prioritaires, les forêts alluviales (91E0) et les tourbières boisées (91D0). Les autres habitats forestiers sont les hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110), les chênaies-cahrmaies du Stellario-Carpinetum (9160).

En tant que zones humides, il y a lieu de citer les lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150), les tourbières boisées (91D0) et les tourbières de transition (7140).

Au niveau des habitats des milieux ouverts, citons les prairies à Molinie (6410) et les prairies maigres de fauche (6510). Notamment les prairies maigres de fauche y trouvent une densité extraordinaire au niveau national.

La zone abrite également des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*. Signalons encore la présence du Triton crêté *Triturus cristatus* dans plusieurs zones humides de la zone, ainsi que les populations du Cuivré des marais *Lycaena dispar* et de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*.

**Principes de gestion:**

Une des mesures de gestion primordiales est le maintien et la restauration d’une mosaïque paysagère diversifiée combinée à l’augmentation des surfaces exploitées extensivement et à l’augmentation en surface des jachères.

Les prairies de fauche mésophiles et humides présentes dans la zone pourront être gérées d’une manière extensive en collaboration avec les agriculteurs moyennant des contrats d’extensification.

Une importance primordiale est à accorder aux franges végétales des cours d'eau qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l’état naturel. L’amélioration de la qualité des cours d’eau est également à considérer comme un but principal.

Les différents types de forêts feuillues, notamment des chênaies-charmaies devraient être gérés selon les principes d’une sylviculture proche de la nature. En plus, pour les rapaces les aires de reproduction devront être préservées au niveau des lisières et des forêts.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau, des plans d’eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d’une bande enherbée d’au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des structures paysagères;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, notamment des chênaies-charmaies et forêts humides, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées.

## Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen

**Code zone:** LU0002018

**Superficie:** 1256,33 ha

**Remarque:** nouvelle zone, dont la délimitation est basée sur la zone importante pour la conservation des oiseaux (IBA « Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen »)

**Caractère général de la zone:**

Situation :

La zone s’étend sur 5 communes (Schuttrange, Betzdorf, Flaxweiler, Wormeldange & Lenningen) à l’Est de la Syre entre les villages Uebersyren, Schuttrange, Canach, Lenningen Gostingen et Beyren.

Milieu physique :

Dans la zone affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, et localement, sur le sommet des plateaux, par les marnes du Keuper inférieur. A l’Est de Schuttrange affleure le Grès à roseaux, Grès micacé gris-clair, avec intercalations d'argilites sombres et débris de plantes.

Les sols rencontrés sont de type argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural et argileux a argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes.

Occupation du sol :

La plus grande partie de la zone est occupée par les surfaces agricoles (83%) avec une prédominance des herbages (54% de la surface agricole). Les autres terres agricoles sont exploitées par des cultures annuelles (40% des surfaces agricoles) et les vergers (6% des surfaces agricoles).

Les surfaces boisées couvrent seulement 10% de la zone et se composent essentiellement de forêt feuillue.

**Qualité et importance:**

Intérêts selon la directive « Oiseaux »:

Cette zone rurale est bien structurée (haies, lisières, vergers, rangées d'arbres..) et exploitée de façon extensive (mosaïque de labours et d’herbages). Elle convient bien aux deux espèces de milans, le Milan royal *Milvus milvus* et le Milan noir *Milvus migrans* qui sont régulièrement observées en recherche de nourriture en période de reproduction. Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* est présent en période d’hivernation.

Les parties de la zone, bien structurées en haies, vergers et arbres solitaires dans les herbages et notamment pâturages conviennent à la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Linotte mélodieuse dont les populations y présententde bonnes densités. En revanche, la population de la Chouette chevêche, jadis présente, devrait être restaurée. Les milieux ouverts abritent également la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l’Alouette des champs *Alauda arvensis* et - au moins dans le passé - la Perdrix grise *Perdix perdix*. Les paysages semi-ouverts et les vergers accueillent le Pic vert *Picus viridis*, le Torcol fourmilier *Jynx torquilla* et le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*.

La Cigogne noire *Ciconia nigra* est nicheuse de la zone et de la région. Des individus nichant dans les environs viennent se nourrir régulièrement dans la zone.

Les espèces cibles sont :

* le Milan royal *Milvus milvus*
* le Milan noir *Milvus migrans*
* La Cigogne noire *Ciconia nigra*
* la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
* la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
* la Chouette chevêche *Athene noctua*
* la Perdrix grise Perdix perdix
* la Caille des blés *Coturnix coturnix*
* l’Alouette des champs *Alauda arvensis*
* la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*
* la Cigogne noire *Ciconia nigra*
* le Martin pêcheur *Alcedo atthis*
* la Bergeronnette printanière *Motacilla cinerea*
* le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*
* le Pic noir *Dryocopus martius*
* le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
* le Pic vert *Picus viridis*
* le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
* le Pipit des arbres *Anthus trivialis*
* la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*
* la Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Autres intérêts écologiques :La zone abrite plusieurs types d'habitats de l'annexe I, dont notamment des prairies maigres de fauche (6510), des hêtraies de l’Asperulo-Fagetum (9130) et des chênaies-charmaies du Stellario-Carpinetum (9160). En plus, des restes d’un habitat prioritaire sont présents, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles (6210). Différentes pelouses de la zone abritent certaines espèces d’orchidées rares.

**Principes de gestion:**

Une des mesures de gestion primordiales est le maintien et la restauration d’une mosaïque paysagère diversifiée avec l’augmentation des haies et des arbres solitaires, combinée à l’augmentation des surfaces exploitées extensivement, notamment des herbages, et à l’augmentation en surface des jachères.

Les prairies de fauche mésophiles, ainsi que des pelouses maigres mélangées à des restes de murs en maçonnerie sèche également présentes dans la zone, pourront être gérées d’une manière extensive en collaboration avec les agriculteurs moyennant des contrats d’extensification.

Une importance primordiale est à accorder aux vergers dans les alentours des villages, et d’y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts, tout en regarnissant les vergers par de nouvelles plantations.

Les objectifs opérationnels suggérés sont :

* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies et des pâturages, y éviter le retournement et la réimplantation; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en cultures; maintien et restauration d’une bande enherbée entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien et amélioration de la qualité de l’eau, de la structure des cours d’eau, des plans d’eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d’eau;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
* maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif;
* promotion des programmes d’extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d’une bande enherbée d’au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d’un plan de gestion et d’entretien pluriannuel des structures paysagères;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage ;
* maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d’âge avancées.